

1 Organisation

Contrairement à un grand nombre de banques centrales étrangères qui sont des banques d'Etat, la Banque nationale est un établissement autonome de droit public revêtant la forme d'une société anonyme. Ses actions, nominatives, sont cotées en bourse. Seuls les citoyens suisses, les corporations et établissements suisses de droit public ainsi que les personnes morales ayant leur domicile principal en Suisse peuvent être actionnaires, avec droit de vote, en vertu de la loi. Les cantons et les banques cantonales détiennent 54% des actions; le canton de Berne possède 6630 actions (6,63% du capital), et celui de Zurich, 5200 actions (5,2%). Le reste, soit 45% des actions, est principalement en mains de personnes physiques. La Confédération ne possède aucune action.

Statut juridique

La Banque nationale est administrée avec le concours et sous le contrôle de la Confédération. Elle n'est pas régie par des statuts. La loi sur la Banque nationale définit, dans les grandes lignes, l'organisation et les attributions de l'Assemblée générale. Les droits sociaux des actionnaires sont limités. Les actionnaires qui n'appartiennent pas au cercle des corporations et établissements suisses de droit public disposent de cent voix au plus pour leurs propres actions et celles qu'ils représentent (art. 35, 3^e al. LBN), et l'Assemblée générale des actionnaires n'élit qu'une minorité des 40 membres du Conseil de banque (art. 38 LBN). Un actionnaire ne peut se faire représenter que par un autre actionnaire à l'Assemblée générale (art. 29 LBN). Les avis aux actionnaires sont donnés en principe par lettre recommandée envoyée à la dernière adresse indiquée dans le registre des actions et par publication dans la Feuille officielle suisse du commerce (art. 11 LBN). Les actionnaires ne reçoivent pas d'informations qui ne soient pas accessibles aussi au public (voir liste des publications, pages 130s, et site Internet).

Loi spéciale tenant lieu de statuts

La Direction générale, autorité collégiale formée de trois membres, est chargée de la conduite des affaires. Elle est l'autorité exécutive supérieure de la Banque nationale. Chacun des trois départements est dirigé par un membre de la Direction générale. Les membres de la Direction générale sont nommés par le Conseil fédéral, sur proposition du Conseil de banque. Ils jouissent d'un degré élevé d'autonomie dans la conduite de la politique monétaire. La Direction générale et le Conseil fédéral doivent s'informer et se concerter avant de prendre des décisions importantes en matière de politique monétaire et conjoncturelle. Les directions locales gèrent les succursales. Elles conduisent les affaires conformément aux règlements et aux instructions de la Direction générale. Le Conseil de banque, le Comité de banque et la Commission de contrôle exercent la surveillance sur les activités de la Banque nationale.

Conduite des affaires et surveillance

Le siège juridique de la Banque nationale est à Berne, et le siège de la Direction générale, à Zurich. Les 1^{er} et 3^e départements sont à Zurich, alors que le 2^e département est à Berne. Deux succursales dotées de services de caisse, l'une à Genève et l'autre à Lugano, contribuent, avec les deux sièges, à assurer l'approvisionnement du pays en numéraire. Quatre autres succursales sont établies à Bâle, Lausanne, Lucerne et Saint-Gall. Elles observent l'évolution de la vie économique sur le plan régional, comme le font aussi les sièges et les succursales avec services de caisse. Pour la mise en circulation et la reprise de billets et de pièces, la Banque nationale dispose également de seize agences qui sont gérées par des banques cantonales. Elle a en outre mis en place un vaste réseau de correspondants, lesquels remplissent les fonctions d'un représentant local de l'institut d'émission dans le trafic des paiements. La Banque nationale n'est pas structurée comme un groupe.

Structure

Révision

Conformément à l'article 51 LBN, les trois membres et trois suppléants de la Commission de contrôle sont nommés chaque année par l'Assemblée générale. Depuis l'exercice 1999, la Commission de contrôle est constituée des mêmes spécialistes (experts-comptables diplômés et spécialistes bancaires, dont la liste figure à la page 124). La Commission de contrôle se fonde sur des révisions partielles effectuées par des sociétés de révision ainsi que sur des examens opérés par la Révision interne.

La Commission de contrôle remet un rapport écrit au Conseil de banque (art. 729a CO). Des contacts directs entre le président du Conseil de banque, la Commission de contrôle et la Révision interne ont été institutionnalisés, en automne 2002, en vue d'améliorer l'information mutuelle et l'évaluation des risques. Ni le Conseil de banque ni le Comité de banque n'ont constitué en leur sein un comité de révision.

Les membres et suppléants de la Commission de contrôle ont reçu, pour l'exercice 2002, des rémunérations s'élevant au total à 48 000 francs.

En 2002, des mandats ont été confiés à PricewaterhouseCoopers SA (révision traditionnelle) et à Ernst & Young SA (révision IT). Les honoraires versés à ces sociétés ont porté sur respectivement 127 000 francs et 51 000 francs.

Conduite de la politique monétaire

La Banque nationale a pour tâche principale de pratiquer une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays. Le 1^{er} département définit la stratégie. La Division économique analyse l'évolution de la conjoncture, en Suisse comme à l'étranger, établit des prévisions d'inflation et livre les bases en vue de l'adoption des décisions de politique monétaire. En outre, elle met à disposition les informations statistiques. La Division des affaires internationales est chargée des questions monétaires internationales. La Division des opérations monétaires du 3^e département met en œuvre la politique monétaire en passant des opérations sur les marchés financiers. Les questions ayant trait à la stabilité du système financier entrent dans les attributions de la division Stabilité systémique et surveillance du 2^e département.

Relations avec l'économie régionale

Les sièges et les succursales établissent des rapports sur chacune des régions du pays, rapports dont se sert la Division économique dans ses analyses de l'évolution de la conjoncture. A cette fin, ils entretiennent des contacts avec de nombreuses entreprises de toutes les branches et avec les principales associations économiques.

Gestion des actifs

La Division des opérations monétaires du 3^e département gère les réserves de devises de la Banque nationale, et la Division des opérations bancaires et services du 2^e département, les avoirs en or et en francs.

Paiements en espèces

Dans le domaine des paiements en espèces, l'institut d'émission met en circulation, par son réseau de comptoirs, les billets de banque ainsi que les pièces de monnaie frappées par la Confédération. La Banque nationale contrôle le numéraire qui lui est retourné et élimine les contrefaçons ainsi que les billets et pièces endommagés. Elle maintient ainsi la qualité du numéraire en circulation. Ces tâches incombent à la Division des billets et monnaies du 2^e département.

Paiements sans numéraire

En outre, la Banque nationale concourt à la conception et au déroulement du trafic des paiements sans numéraire. La division Stabilité systémique et surveillance du 2^e département et la Division des opérations bancaires et de l'informatique du 3^e département traitent des questions stratégiques et techniques liées au trafic des paiements sans numéraire. Le déroulement du trafic des paiements sans numéraire avec les banques entre également dans les attributions du 3^e département, alors que le 2^e département est chargé des paiements de et pour la Confédération.

Services bancaires fournis à la Confédération

Les services bancaires que la Banque nationale rend à la Confédération sont fournis avant tout par le 2^e département. Celui-ci gère les comptes fédéraux, effectue des paiements en Suisse et à l'étranger sur ordre de la Confédération, garde en dépôt les titres de cette dernière et contribue à l'émission des emprunts fédéraux. Le 3^e département exécute pour la Confédération des opérations sur les marchés des changes et de l'argent.

2 Personnel et ressources techniques

A fin 2002, la Banque nationale occupait 617 personnes, y compris 15 apprentis. En un an, l'effectif du personnel a augmenté de 32 unités. Exprimé en postes à plein temps, il a passé de 543,6 à 573,6. Le nombre des employés occupés à temps partiel a progressé de 11 pour s'inscrire à 138, ce qui correspond à 22,4% de l'effectif. Le taux de rotation du personnel s'est établi à 4,6%, contre 7,9% en 2001.

Dans le sillage de l'analyse, menée en 2001, sur la satisfaction du personnel, des mesures ont été définies en vue d'accroître la satisfaction et la motivation des collaboratrices et collaborateurs. Pour l'essentiel, ces mesures ont été mises en œuvre. Elles ont porté avant tout sur des améliorations dans la communication au sein de la Banque.

Grâce aux mesures ciblées prises les deux années précédentes, la Banque nationale a amené, en 2002, ses salaires à un niveau correspondant à celui des principaux concurrents. Depuis, elle peut mener une politique salariale cohérente et libérée de toute influence particulière.

Dans le domaine de l'informatique, la Banque nationale a achevé le passage à une nouvelle architecture du système et des applications. Au quatrième trimestre, les derniers modules d'un paquet couvrant l'ensemble des opérations bancaires ont été mis en service dans le trafic des paiements et la comptabilité. Une analyse de la situation dans le domaine de l'informatique a montré que les objectifs du renouvellement (prise en compte des besoins des utilisateurs, possibilité d'adaptation aux exigences professionnelles changeantes, haut niveau de sécurité) avaient été atteints. Les systèmes informatiques disponibles et les structures mises en place sur le plan organisationnel constituent une base solide pour les extensions qui interviendront ces prochaines années. L'analyse de la situation a permis également de définir les grandes lignes des développements informatiques. Les applications existantes et l'infrastructure technique ont continué à être développées afin de mieux répondre aux exigences nouvelles des utilisateurs et aux évolutions techniques récentes. D'importantes applications ont été renouvelées à la Division des opérations monétaires (opérations sur devises, systèmes d'informations continues sur les marchés).

Au siège de Zurich, les travaux à entreprendre dans l'immeuble de la Börsenstrasse pourront commencer, au début de 2003, après l'achèvement de la phase préparatoire; ces travaux porteront sur la transformation des locaux de la caisse et de l'entresol, mais aussi sur le remplacement des installations du bâtiment. En outre, le bâtiment de la Nüscherstrasse 22, aujourd'hui une réserve stratégique de locaux, devra être adapté aux besoins de la Banque nationale; le plan d'occupation des locaux prévoit que le siège de Zurich utilise cet immeuble à partir du premier trimestre de 2005. Un état des lieux et des études préliminaires ont déjà été effectués en vue de mettre au point le projet définitif.

La première charte sur l'environnement adoptée par la Banque nationale fixait des objectifs précis, en matière notamment de réduction de la consommation de ressources naturelles au cours des années 1996 à 2002. L'écobilan dressé pour l'exercice 2001 montre que toutes les valeurs visées ont été atteintes, à une exception près; la consommation d'électricité a certes fléchi, mais la cible – une baisse de 10% – a été manquée de peu. La consommation de papier a quant à elle reculé dans une mesure réjouissante. La quantité de papier consommée par collaborateur en 2001 était inférieure à la moitié du chiffre enregistré pour l'année 1996. Les activités du Bureau de l'environnement ont porté essentiellement sur la définition d'objectifs écologiques pour les services et collaborateurs qui, dans l'accomplissement de leurs tâches, ont un impact important sur les questions écologiques.

Effectif et taux de rotation du personnel

Enquête sur la satisfaction du personnel

Politique salariale conforme au marché

Développements dans l'informatique

Gestion des immeubles

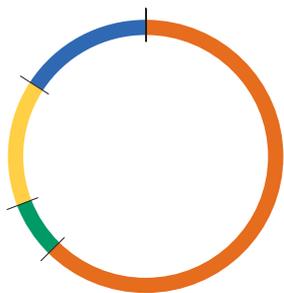
Ecobilan

Coûts d'exploitation: stabilité de la part du numéraire

Faibles variations des autres parts

Dans les coûts d'exploitation de la Banque nationale, la part revenant au numéraire – fabrication des billets de banque, mais aussi circulation des billets et des pièces – est la plus élevée. Ces dernières années, elle avait nettement diminué grâce à la réduction du nombre des centres assurant la distribution et le tri des billets et des pièces. L'introduction de l'euro fiduciaire, en 2002, a accru la demande de billets de banque. Aussi la part du numéraire dans les coûts d'exploitation est-elle restée inchangée à 41%, après des années de repli. La part du trafic des paiements sans numéraire a fléchi, passant de 4% en 2001 à 3% l'année suivante. Les coûts du trafic des paiements sans numéraire découlent des prestations de la Banque nationale dans les paiements interbancaires et des services fournis, en matière de paiements, à des banques centrales étrangères et à des organisations internationales.

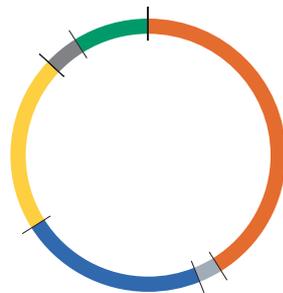
Les opérations actives – opérations sur les marchés des changes et de l'argent, opérations sur titres et sur or, avances sur nantissement, gestion des placements financiers et de l'or – formaient 22% des coûts d'exploitation en 2002, contre 21% l'année précédente. Cette hausse s'explique avant tout par une extension des activités, qui a entraîné des dépenses accrues pour la gestion des réserves monétaires et des actifs libres, en particulier de l'or. D'une année à l'autre, la part des charges afférentes à l'élaboration et à la formulation de la politique monétaire ainsi qu'à l'établissement des statistiques a diminué légèrement pour s'inscrire à 21%. La part revenant aux services rendus à la Confédération a baissé d'un point pour s'établir à 4%, tandis que celle des services à des tiers a augmenté de 2 points, passant à 9%. Les services rendus à la Confédération groupent les coûts en rapport avec toutes les prestations que la Banque nationale fournit à la Confédération et à des entreprises qui lui sont proches. Quant aux services à des tiers, ils comprennent la contribution au Centre d'études de Gerzensee, les coûts de la coopération internationale, notamment ceux qui se rapportent au Fonds monétaire international, et l'aide technique à des banques centrales étrangères.



Personnel Effectif

Hommes à plein temps 386
Hommes à temps partiel 40
Femmes à plein temps 93
Femmes à temps partiel 98

Total: 617
à fin 2002



Répartition des coûts en pour-cent

Numéraire 41
Paiements sans numéraire 3
Opérations actives 22
Politique monétaire 21
Services rendus à la Confédération 4
Services à des tiers 9

3 Exposition nationale «Expo.02»

La Banque nationale a participé à Expo.02. Elle y avait son propre pavillon. Un montant de 15 millions de francs a été mis à disposition à cet effet. Conçu par Harald Szeemann, le pavillon avait pour thème «Argent et valeur – Le dernier tabou». Ce thème associait les activités de l'institut d'émission à la discussion que l'exposition nationale souhaitait engager sur les valeurs. Etabli sur l'arêteplage de Bienne, le pavillon aux façades recouvertes de feuilles d'or a attiré plus d'un million de visiteurs pendant les 159 jours de l'exposition. La Banque nationale a publié, chez Edition Oehrli, Zurich, un catalogue qui présente en détail son pavillon.

**Pavillon de la
Banque nationale**

4 Modifications dans la composition des autorités et de la direction de la Banque

Conseil de banque

Le 10 avril 2002, le Conseil fédéral a nommé Monsieur Hansueli Raggenbass, Kesswil, président du Conseil de banque, avec entrée en fonction après l'Assemblée générale. Monsieur Raggenbass, conseiller national et avocat, était jusque-là membre du Conseil de banque.

Le 27 mars 2002, le Conseil fédéral a nommé quatre membres du Conseil de banque, à savoir Madame et Messieurs Micheline Calmy-Rey, Genève, conseillère d'Etat, cheffe du Département des finances du canton de Genève, Ueli Forster, Saint-Gall, président d'économiesuisse, président du conseil d'administration de Forster Rohner SA, entreprise de textile, Thomas Isler, Wädenswil, président de la Fédération Textile Suisse, vice-président du conseil d'administration et administrateur délégué de Gessner SA, entreprise de tissage d'étoffes de soie, Wädenswil, et Ralph Lewin, Bâle, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et des affaires sociales du canton de Bâle-Ville.

L'Assemblée générale des actionnaires du 26 avril 2002 a élu Monsieur Hansueli Loosli, Bâle, président de la direction générale de Coop, membre du Conseil de banque.

A la suite de son élection au Conseil fédéral, Madame Micheline Calmy-Rey, Genève, a quitté le Conseil de banque à la fin de 2002.

Le 25 avril 2003, date de l'Assemblée générale ordinaire, la période administrative de quatre ans du Conseil de banque prendra fin. Quatre membres du Conseil de banque ont annoncé leur démission. Il s'agit de Messieurs Philippe Pidoux, Lausanne, avocat-conseil, vice-président du Conseil de banque, Fritz Blaser, Reinach, président de l'Union patronale suisse, Hansjörg Frei, Mönchaltorf, président de l'ASA Association Suisse d'Assurances, et Heinz Pletscher, Löhningen, ancien président central de la Société suisse des entrepreneurs.

La Banque nationale leur exprime sa vive reconnaissance pour les précieux services qu'ils lui ont rendus. Elle tient à remercier tout particulièrement Monsieur Philippe Pidoux, vice-président sortant du Conseil de banque. Monsieur Pidoux est entré au Conseil de banque en 1991 et a été délégué au Comité de banque en 1993. Le Conseil fédéral l'a appelé à la vice-présidence du Conseil de banque en 1999.

Le 14 mars 2003, le Conseil fédéral a nommé Madame Ruth Lüthi, Fribourg, vice-présidente du Conseil de banque, avec entrée en fonction après l'Assemblée générale du 25 avril 2003. Conseillère d'Etat, directrice de la santé et des affaires sociales du canton de Fribourg, Madame Lüthi est actuellement membre du Conseil de banque.

Les autres membres du Conseil de banque sont disposés à accepter le renouvellement de leur mandat. Des cinq mandats vacants, trois sont à pourvoir par l'Assemblée générale des actionnaires et deux le sont par le Conseil fédéral.

Le 14 mars 2003, le Conseil fédéral a nommé deux membres du Conseil de banque,
à savoir Madame et Monsieur

Simonetta Sommaruga, Spiegel près Berne, conseillère nationale, présidente de la Fondation
pour la protection des consommateurs, et

Werner Messmer, Kradolf-Schönenberg, conseiller national, président central de la Société
suisse des entrepreneurs.

Le Conseil de banque propose à l'Assemblée générale des actionnaires du 25 avril 2003
d'élire Messieurs

Charles Favre, Echallens, conseiller national,

Albert Lauper, Villars-sur-Glâne, administrateur délégué de la Mobilière Suisse Holding SA, et

Rudolf Stämpfli, Berne, copropriétaire et délégué du conseil d'administration de Stämpfli
Holding SA, président désigné de l'Union patronale suisse.

Pour succéder à Monsieur Andres F. Leuenberger et à Madame Yvette Jaggi au Comité
de banque, le Conseil de banque a fait appel à Messieurs

Comité de banque

Ueli Forster, président d'économiesuisse, et

Armin Jans, professeur d'économie à la Zürcher Hochschule Winterthur,
avec entrée en fonctions le 13 juin 2002.

Le 26 avril 2002, date de l'Assemblée générale, les comités locaux ont enregistré les
départs de Madame et de Messieurs

Comités locaux

Hans-Heini Gasser, Lungern, président du conseil d'administration des usines électriques
d'Obwald, président du Comité local de Lucerne depuis 1999 (membre depuis 1994),

Corrado Kneschaurek, Muzzano, président de l'association tessinoise des hôteliers, président
du Comité local de Lugano depuis 1999 (membre depuis 1994), et

Wera Hotz-Kowner, Erlenbach, administratrice déléguée de Jakob Kowner AG, présidente du
Comité local de Zurich depuis 1999 (membre depuis 1994).

La Banque nationale les remercie très chaleureusement du concours qu'ils lui ont
apporté.

Le Conseil de banque a procédé aux nominations suivantes:

Lucerne

Monsieur Werner Steinegger, Schwyz, administrateur délégué de Celfa AG, Schwyz;

Lugano

Monsieur Giancarlo Bordoni, Viganello, directeur général et président du conseil
d'administration d'Oleificio Sabo SA, Manno;

Zurich

Monsieur Reto Müller, Dietikon, président du conseil d'administration et CEO de Helbling
Holding SA.

En outre, le Comité de banque a nommé de nouveaux présidents et vice-présidents de
comités locaux en se fondant sur le principe de l'ancienneté.

Commission de contrôle	<p>Sur proposition du Conseil de banque, l'Assemblée générale des actionnaires du 26 avril 2002 a renouvelé les mandats</p> <p>des membres de la Commission de contrôle, à savoir Madame et Messieurs Kaspar Hofmann, Adliswil, expert-comptable dipl., Hofmann Wirtschaftsprüfung AG, réviseur responsable depuis l'exercice 1996</p> <p>Hans Michel, Egnach, et</p> <p>Maryann Rohner, Zurich, experte-comptable dipl., Treureva AG;</p> <p>et ceux des suppléants de la Commission de contrôle, à savoir Messieurs Josef Blöchlinger, Begnins, expert-comptable dipl., Moore Stephens Refidar SA, Jean-Claude Grangier, Epalinges, et</p> <p>Werner M. Schumacher, Binningen, directeur, président de la direction de la Banque Jenni et Cie SA.</p> <p>Le Conseil de banque propose à l'Assemblée générale du 25 avril 2003 de renouveler les mandats des membres et des suppléants de la Commission de contrôle.</p>
-------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Direction générale	<p>A fin juin 2003, Monsieur Bruno Gehrig, vice-président de la Direction générale de la Banque nationale et chef du 3^e département, quittera l'institut d'émission en perspective de son élection au conseil d'administration de la Rentenanstalt/Swiss Life. Le Conseil fédéral l'avait nommé membre de la Direction générale et chef du 3^e département, en mai 1996, et vice-président de la Direction générale, au début de 2001.</p> <p>La Banque nationale perd ainsi un vice-président de la Direction générale qui s'est engagé sans cesse et pleinement en faveur de la politique de l'institut d'émission. Monsieur Gehrig a posé d'importants jalons. Il a en particulier contribué de manière décisive au développement du marché monétaire en francs.</p> <p>Les autorités de la Banque et la Direction générale tiennent d'ores et déjà à lui adresser leurs plus chaleureux remerciements pour son engagement considérable et sa collaboration à la fois excellente et amicale.</p> <p>Le 7 mars 2003, le Conseil fédéral a nommé, au 1^{er} juillet 2003, Messieurs Niklaus Blattner, actuellement membre de la Direction générale, vice-président de la Direction générale, et</p> <p>Philipp Hildebrand membre de la Direction générale.</p>
---------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Direction	<p>Le 18 août 2002, Monsieur Othmar Flück, sous-directeur à la Révision interne, est décédé dans sa 62^e année des suites d'une longue et douloureuse maladie. La Banque nationale exprime sa profonde gratitude à Monsieur Flück pour les précieux services qu'il lui a rendus.</p> <p>A fin août 2002, Monsieur Hans-Ueli Hunziker, sous-directeur et suppléant du secrétaire général, a quitté ses fonctions au siège de Berne pour se consacrer à de nouvelles tâches, en tant que conseiller d'ambassade auprès de l'Ambassade de Suisse à Washington; il reste cependant au service de la Banque nationale.</p>
------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Au 1^{er} août 2002, le Comité de banque a nommé Monsieur
Alfred Flessenkämper suppléant du secrétaire général et sous-directeur.

A l'occasion d'une réorganisation du 2^e département, le Comité de banque a nommé
Messieurs
Daniel Heller directeur et chef de la nouvelle division Stabilité systémique et surveillance,
au 1^{er} septembre 2002,
Bertrand Rime directeur adjoint et chef de la nouvelle direction Stabilité systémique,
au 1^{er} septembre 2002, et
Andy Sturm sous-directeur et chef de la nouvelle direction Infrastructure des marchés
financiers, au 1^{er} octobre 2002.

Au 1^{er} novembre 2002, le Comité de banque a nommé Monsieur
Roberto Cippà directeur et chef de la nouvelle Direction des institutions de Bretton Woods
au sein de la Division des affaires internationales du 1^{er} département.

Le Comité de banque a promu, au 1^{er} janvier 2003, Mesdames et Messieurs
Dewet Moser (chef de la Direction de la gestion des risques) directeur,
Thomas Stucki (chef de la Direction des placements de devises) directeur,
Peter Fankhauser (chef des Immeubles et services, siège de Zurich) directeur adjoint,
Erich Gmür (Direction de la gestion des risques) sous-directeur,
Samuel Grossenbacher (chef des Immeubles et services, siège de Berne) sous-directeur,
Anne Kleinewefers Lehner (déléguée aux relations avec l'économie régionale, siège de Berne)
sous-directrice,
Barbara Rudolf (Direction de la conjoncture) sous-directrice, et
Marcel Savioz (Direction de la recherche) sous-directeur.
